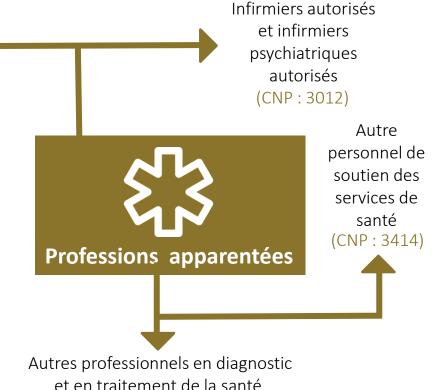
PERSONNEL AMBULANCIER ET PARAMÉDICAL (CNP: 3234)



Les ambulanciers et le personnel paramédical donnent des soins d'urgence pré-hospitaliers aux patients blessés ou malades et les transportent aux centres hospitaliers ou vers d'autres centres médicaux pour des soins plus poussés. Ils travaillent pour des services ambulanciers privés, des centres hospitaliers, des services d'incendie, des ministères et organismes gouvernementaux, des entreprises de fabrication, des sociétés minières et d'autres établissements du secteur privé.

La réussite d'un programme d'une durée d'un à trois ans offert en milieu collégial ou hospitalier, ou la réussite d'un autre programme de formation reconnu en soins paramédicaux ou en techniques de soins médicaux d'urgence, est exigée



Perspectives d'emploi

(2018 - 2020): **bonne**

(CNP: 3125)

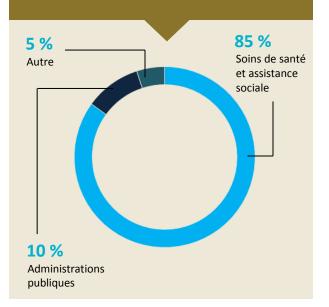
Répondants

médicaux

d'urgence

(CNP: 3413)

Emploi selon le secteur



Exemples d'appellation d'emploi

Ambulancier paramédical

Paramédic - soins primaires

Ambulancier

Fonctions principales:

- déterminer la gravité des blessures ou de la maladie des victimes de traumatisme, des patients souffrant de maladies ou de stress respiratoires, des victimes de dose excessive de médicaments ou de poison, des victimes d'accident de travail et autres individus malades ou blessés afin de déterminer les soins médicaux d'urgence nécessaires;
- administrer les soins d'urgence pré-hospitaliers aux patients, tels que la réanimation cardiorespiratoire (RCR), l'oxygénothérapie, l'immobilisation spinale, les bandages ou les attelles;
- administrer et maintenir en place des intraveineuses, installer l'équipement d'appoint dans le cas de problèmes de ventilation ou de circulation sanguine, donner des médicaments et fournir d'autres traitements avancés d'urgence aux patients.



312

Demande prévues 2017-2026

24,85\$

Salaire moyen par heure





Financé par le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick dans le cadre des Ententes Canada/Nouveau-Brunswick sur le marché du travail.